

ANDALOUSIE

entre copines



Un voyage réservé aux filles de moins de 40 ans. Séville, Grenade, Ronda et les villages blancs ! Découvrez les belles andalouses

Terre de caractère, **baignée de soleil** une grande partie de l'année, l'Andalousie est à la fois **riche d'un patrimoine** hérité de la présence maure et de **beautés naturelles**, idéales pour de **belles randonnées**. Vous goûterez à des **activités ludiques** : visite **depuis les toits**, tapas typiques et les **bains arabes** seront au rendez-vous.

Vous aimerez :

- Découvrir les **villes incontournables** et la **culture andalouse** sous **des angles originaux** et explorer à pied deux sierras et des pittoresques villages blancs et parcourir **à vélo les rues de Séville ...**
- Profiter d'une **visite de l'Alhambra avec un guide** pour en déceler tous les secrets !
- Finir le séjour à **Malaga**, pour flâner **sur la plage** et plus encore...

Dates de départs et plan de vol :

- du dimanche 5 septembre au samedi 11 septembre 2021
 - Vol aller Paris Orly – Malaga 14h30-17h00.
 - Vol retour Malaga – Paris Orly 17h45-20h15
- du dimanche 17 octobre au samedi 23 octobre 2021
 - Vol aller Paris Orly – Malaga 14h30-17h00.
 - Vol retour Malaga – Paris Orly 17h45-20h15

L'itinéraire de votre voyage :

Jour 1 : ¡Bienvenidos a Andalucía!

Vol Paris/Malaga. Rendez-vous avec votre guide vers 17h30 aux arrivées de l'aéroport de Malaga. Transfert à Ronda, **petite ville assise à 723m au bord des gorges** du même nom, où vous vous installez à l'hôtel.

Présentation du séjour et dîner au restaurant, c'est l'occasion de d'ores et déjà faire un tour dans les petites rues du centre historique, en fin de journée. Nuit à l'hôtel.

Jour 2 : La Sierra de Grazalema et Séville

Matinée libre à la découverte des centres d'intérêt de Ronda : sur le **Puente Nuovo**, on admire la vue sur la vallée et le **fleuve Tage** en contrebas. Les personnes qui le souhaitent iront voir les **arènes de Ronda** (8€, à vos frais) ou le **musée-Palais de Mondragón** (3,5€). **Déjeuner** puis transfert pour une **balade dans une gorge** de quelques 400 mètres de profondeur, au milieu du canyon qui mène au lit du **ruisseau Bocaleones**. Dans un environnement minéral impressionnant et énigmatique, vous aurez peut-être la chance d'apercevoir **des vautours léonais** planer au-dessus de vous ! **Route pour Séville**, installation dans un hôtel du centre-ville. **Dîner au restaurant** et nuit à l'hôtel.

Nb heure(s) de marche: 3.0 de marche.

ANDALOUSIE entre copines

Jour 3 : Séville, joyau au bord du Guadalquivir

Matinée libre pour découvrir les petites boutiques du centre historique ou faire les visites au choix. **Fan de la série à succès Game of Thrones ?** La visite de l'Alcazar, le **palais royal de Séville** érigé à l'origine comme forteresse arabe, condensé d'histoire architecturale unique avec ses azulejos, coupoles dorées et **jardins tout droit sortis des 1001 nuits**, pourrait bien vous émerveiller. Déjeuner et dans l'après-midi, **profitez d'un "rooftop tour"** qui vous offrira un splendide panorama sur la richesse du patrimoine et vous révélera différemment la photogénie de la ville. **Dîner libre** et nuit à l'hôtel.

Nb heure(s) de marche: 2.0 de marche.

Jour 4 : De Séville à Grenade

Matinée consacrée à une **promenade en vélo** à travers **les rues de Séville** et le long du **fleuve Guadalquivir** : l'occasion pour toutes d'admirer la beauté des monuments de la ville sous un angle encore plus original, tout en pédalant sous le soleil andalou. Déjeuner et route pour **Grenade** (environ 2h30) puis installation à l'hôtel. Profitez d'un temps libre dans cette cité historique, pour s'aventurer en liberté dans l'**Albaycín** ou pour partir à l'assaut des charmes du **quartier de Sacromonte**. **Dîner au restaurant** et nuit en hôtel.

Nb heure(s) de marche: 3.0 de marche.

Jour 5 : Décors orientaux de l'Alhambra

Matinée guidée consacrée à la **visite du joyau de la région**, avec pour toile de fond les cimes de la **Sierra Nevada** : l'Alhambra. Durant 3h, un guide officiel francophone du site vous présente les subtilités des jardins et du palais créés par les Émirs nasrides. Pour continuer la journée en beauté, vous aurez après déjeuner un après-midi libre, où vous pourrez vaquer à vos occupations, mais n'oubliez pas le **rendez-vous dans la soirée pour un Tapas tour**, qui vous permettra de **déguster de traditionnels tapas espagnoles** tout en bénéficiant du savoir et des anecdotes du guide francophone qui vous accompagnera ! Nuit à l'hôtel à Grenade.

Nb heure(s) de marche: 5.5 de marche.

Jour 6 : Villages blancs et détente à Malaga

Transfert matinal pour **Capileira, village populaire et emblématique des Alpujarras**. Depuis Capileira, **randonnée** en boucle des **villages voisins de Bubión et Pampaneira**, dans le spectaculaire ravin de Poqueira. Déjeuner et descente en minibus à **Malaga**. Cette **dernière soirée** sera l'occasion parfaite de se détendre : vous aurez **accès aux bains arabes de Malaga**, une perle architecturale paisible et élégante qui propose des bains froids et chauds ainsi que des massages (en supplément). Relaxation garantie ! **Dernier dîner ensemble** et nuit à l'hôtel.

Nb heure(s) de marche: 3.0 de marche.

Jour 7 : Villages blancs et détente à Malaga

Le séjour touche malheureusement à sa fin : petit-déjeuner et temps libre avant le transfert vers l'aéroport, vol vers Paris et derniers au revoir.

A noter : Votre guide peut être amené à modifier l'itinéraire en raison de contraintes d'organisation (transport et hébergement notamment), des conditions météorologiques, du niveau des participants, ou de toute autre cause relative à la sécurité du groupe.

Préparation physique

Niveau tranquille, dénivelé positif de 400m maximum sur des sentiers bien balisés les jours 2 et 6. L'essentiel de la marche s'effectue en ville.

ANDALOUSIE

entre copines

Tarif lectrices : 1 699 €, avec vol au départ de Paris
Départ garanti pour un minimum de 10 personnes.
Nombre maximal d'inscrit : 20 personnes.



Le prix comprend :

- Le vol international au départ de Paris /Malaga et les taxes aéroport . Les transferts depuis et vers l'aéroport d'arrivée . L'accompagnement par un guide francophone pendant toute la durée du séjour. Les transports (de vous et des bagages) pendant tout le voyage . L'hébergement en chambre double (ou plus rarement triple) . Les petits déjeuners, déjeuners sous forme de paniers repas et dîners (à l'exception du dîner du jour 3). Les visites, les entrées de sites ou parcs et les activités indiquées dans le programme (et non optionnelles ou effectuées durant les temps libres) avec des guides locaux francophones.

Le prix ne comprend pas :

- L'assurance facultative annulation et/ou rapatriement (voir rubrique « Assurances » de la documentation). Le supplément chambre individuelle (139 euros) sur demande et sur disponibilité, facturé pour toute inscription à moins d'un mois du départ dès lors que la répartition du groupe en chambre l'exige. Les visites et activités indiquées comme libres dans le programme : arènes de Ronda, musée-Palais de Mondragón, Alcazar de Séville. Le/les repas non inclus ou indiqué(s) comme libre(s) dans le programme. Les boissons et éventuels pourboires (voir rubrique "Pourboires" de la documentation).

Hébergement

Hôtel don Miguel 3* à Ronda <https://www.hoteldonmiguelronda.com/>

Hôtel Don Paco 3* à Séville

https://www.hoteldonpaco.com/?utm_source=google&utm_medium=organic&utm_campaign=my_business

Boutique hôtel Leo à 3 * à Grenada <https://room-matehotels.com/en/leo/>

Boutique hôtel Atarazanas 3* à Malaga <https://hotel-atarazanas-malaga.com/es/>

INFORMATIONS PRATIQUES

On se donne RDV où ?

Notre équipe locale vous attendra avec un panneau Nomade-Aventure à la sortie de l'aéroport de Malaga juste après que vous ayez récupéré vos bagages.

Les déplacements

Le transport se fait en minibus toute la semaine.

Bagages

L'ensemble de vos bagages doit être réparti dans 2 sacs :

- Votre sac de voyage avec cadenas : Il contiendra toutes vos affaires pour vos 8 jours de voyage. Pensez à voyager léger. Les bagages sont acheminés en minibus .
- Votre sac à dos de la journée : Chacun porte un petit sac à dos pouvant contenir les vivres de la journée (pique-nique, gourde, vêtement de pluie, veste chaude, l'appareil photo...)

Que mettre dans vos bagages ?

Les conditions climatiques sont la plupart du temps très favorables sur cette région du sud de l'Espagne, même en octobre. Il peut faire chaud la journée mais n'oubliez pas une petite laine pour vos soirées et éventuellement pour les balades dans les sierras.

Vêtements

- 1 paire de chaussures de marche type randonnée déjà rodée.- 1 paire de chaussures confortables pour se balader en ville.- des shorts et pantalons confortables.- 1 veste chaude (en début et fin de saison).- 1 vêtement de pluie : Poncho, ciré ou parapluie solide.- Chapeau ou casquette couvrante sur le cou- 1 pantalon pour les randonnées- plusieurs paires de chaussettes (laine ou coton de préférence)- 1 maillot de bain et 2 serviettes : une si vous souhaitez vous baigner à Malaga, une pour les bains arabes.

Et petit équipement personnel

.Lunettes de soleil . Gourde isotherme (1 L min.) . Crème solaire haute protection . Couteau pliant (à mettre dans le bagage en soute) - 1 boîte hermétique (type Tupperware) pour les pique-niques et vos couverts (Couteau pliant (à mettre dans le bagage en soute) Nécessaire de toilette (produits biodégradables de préférence) . Serviette de toilette à séchage rapide . Protections auditives anti-bruit). Les appareils fonctionnent sur les prises 220 volts comme en France. - Vous pouvez vous munir de bâtons télescopiques à la seule condition qu'ils puissent se ranger expressément dans le sac de soute au cours du vol aérien, sinon ils seront confisqués au contrôle de sécurité et probablement " perdus .

Les repas

- Petit déjeuner : A l'hébergement.
- Déjeuner : panier-repas, pique-niques le midi.
- Dîner : dans des restaurants dans la ville visitée ou à l'hôtel .

Budget sur place

Prévoir quelques dizaines d'euros pour les repas non compris mais aussi pour les souvenirs éventuels.

Pourboires

Laissés comme à l'accoutumée à votre libre appréciation, en fonction de votre ressenti du niveau de service fourni. Nous vous recommandons un montant entre 15 et 20 € par participante.

SANTÉ

Pharmacie personnelle

En plus de vos médicaments habituels, nous vous recommandons de prendre avec vous : . Antalgiques (Paracétamol, Ibuprofène) . Anti diarrhéique (Tiorfan de préférence, Imodium. Norfloxacin ou Bactrim Forte au-delà de 3 jours avec fièvre) . Antiseptiques intestinaux (Smecta, dont le sachet sert de verre) . Antispasmodique (Phloroglucinol, Spasfon) . Anti-nausées ou vomissements (Domperidone ou Motilium). . Antiseptique de type Bétadine jaune pour désinfecter les plaies ou blessures . Bandages, sparadraps et Elastoplaste, car ils peuvent être forts utiles . Collyre pour les yeux . Tube de vitamine C ou multivitamine . Crème pour les coups de soleil . Brumisateur . Gel pour les courbatures . Nécessaire pour soigner les pieds (Tricostéril, Mercurochrome, seconde peau, etc., ainsi qu'une pince à épiler et une aiguille pour les échardes) . Une bonne protection individuelle contre les piqûres de moustique.

Vaccins obligatoires : Pas de vaccination obligatoire.

Vaccins conseillés : Comme toujours et partout, il est important d'être protégé contre : - diphtérie, tétanos, poliomyélite ; - hépatites A et B ; - coqueluche, tuberculose - pour les enfants : rougeole et éventuellement rage.

Les infrastructures sanitaires sont, bien sûr, satisfaisantes partout, mais le coût des soins dans certaines structures privées nécessite de vérifier toutes les clauses du contrat d'assurance-assistance souscrit avant le départ.

Autres risques parasitaires, infectieux et traumatiques

PENDANT LA PERIODE DE CIRCULATION DU COVID19, NOUS INVITONS LES VOYAGEURS A CONSULTER LES CONSEILLERS NOMADE AVENTURE EN CE QUI CONCERNE L'ACTUALISATION DES RECOMMANDATIONS SANITAIRES.

Si, comme dans tous les pays d'Europe, le voyageur n'est pas exposé aux risques sanitaires « exotiques », les risques comportementaux ou environnementaux peuvent être les mêmes qu'ailleurs.

FORMALITES

Passeport

Carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité pour les ressortissants français, belges ou suisses. Pour les autres nationalités, nous sommes à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches.

Si vous voyagez avec vos enfants, sachez que, dorénavant, les mineurs, quel que soit leur âge, doivent eux aussi avoir un passeport individuel.

La législation française stipule que les mineurs voyageant avec leurs deux parents, ou un seul des deux, n'ont pas besoin d'être en possession d'une autorisation de sortie du territoire.

En revanche, (depuis le 15 janvier 2017) une autorisation de sortie de territoire, pour tout mineur français voyageant à l'étranger sans ses parents, est obligatoire.

Dans ce dernier cas, l'enfant devra présenter : passeport (ou carte d'identité, selon les exigences du pays de destination) ; le formulaire d'autorisation de sortie du territoire, signé par l'un des parents titulaires de l'autorité parentale (le formulaire d'autorisation de sortie du territoire est accessible sur le site www.service-public.fr) ; une photocopie du titre d'identité du parent signataire.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'autorisation de sortie du territoire concerne tous les mineurs voyageant sans leurs parents, qu'ils aient un passeport ou pas.

Lorsqu'un mineur voyage avec l'un de ses parents dont il ne porte pas le nom, il est fortement conseillé soit de pouvoir prouver la filiation (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15392>), soit de présenter une autorisation de sortie du territoire (formulaire Cerfa n° 15646*01) dûment remplie et signée par l'autre parent avec copie de sa pièce d'identité. Cette autorisation ne dispense pas de l'accomplissement de toute autre formalité spécifique à la destination concernant les mineurs.

De nouvelles mesures de sécurité sont entrées en vigueur dans les aéroports : les appareils électroniques (smartphones, tablettes, portables...) doivent être chargés et en état de fonctionnement. Les agents de contrôle doivent pouvoir les allumer. Par précaution, ayez votre chargeur à portée de main. Si votre appareil est déchargé ou défectueux, il sera confisqué. Cette mesure étant susceptible d'être étendue à d'autres aéroports, nous vous conseillons de charger vos appareils électroniques avant le vol quelle que soit votre destination.

Permis de conduire :

pour éviter tout désagrément, il peut-être utile, de se procurer également un permis de conduire international ou, à défaut, une traduction assermentée du permis français.

Visa

Pas de visa pour les ressortissants français, belges et suisses. Pour les autres nationalités, nous sommes à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches.

Suivez le guide !

Vous êtes accompagnées par un guide local francophone pendant toute la durée du séjour.

Pour la visite de l'Alhambra à Grenade, vous bénéficiez de l'accompagnement d'un guide officiel du site francophone.

INFORMATIONS COMMUNES A TOUS LES VOYAGES 100% FEMININS

DATES/ PRIX & INFORMATIONS/RESERVATIONS

> Dates et détail des prix dans chaque voyage



INFORMATIONS AU :

01 41 33 57 04

DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 18H

EN PRÉCISANT LE NOM DE VOTRE MAGAZINE



PAR COURRIER :

(En raison de la présence réduite dans les bureaux, merci de privilégier l'envoi par mail)

Voyages au féminin - Nomade Aventure

40 rue de la Montagne Sainte Geneviève
75005 Paris



PAR MAIL :

(En renvoyant le bulletin de pré-inscription dûment complété)

voyages@reworldmedia.com

Réservez en toute sérénité ! les séjours sont intégralement remboursés en cas d'annulation*

*Annulation de notre fait causes Covid ((Fermeture ou non-réouverture de la destination, ou confinement en France)) ou annulation de votre fait, après souscription d'une assurance annulation ((contamination ou cas contact avant le départ, résultat du test pas reçu à temps pour embarquer, quarantaine sur place, etc.))

L'organisation de ces voyages à destination des lecteurs des magazines du groupe REWORLD MEDIA MAGAZINES est confiée à NOMADE AVENTURE. L'inscription au voyage implique l'acceptation des conditions générales et particulières de vente de Nomade Aventure jointes au bulletin de pré-inscription. Les informations recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique fondé sur votre consentement et destiné à Reworld Media France SAS en sa qualité de responsable de traitement. Les finalités poursuivies sont l'envoi d'offres et documents relatifs aux voyages avec nos partenaires si vous y consentez. Les données personnelles sont conservées jusqu'à votre demande de suppression. Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 modifiée, vous disposez notamment des droits d'accès, rectification, effacement, limitation de vos données. Vous pouvez, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement de vos données. Pour en savoir plus, veuillez consulter notre Politique de confidentialité. Pour exercer vos droits, écrivez à : Reworld Media France - DPD Service juridique, 40 avenue Aristide Briand 92220 Bagneux ou par mail : dpd@reworldmedia.com. Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL - www.cnil.fr Crédits Photo : Getty Image, Nomade Aventure.

NOMADE AVENTURE SAS, capital : 37 666€ • RCS Paris 384 748 315 • Siret : 384 748 315 000 49 • ATOUT FRANCE (Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours) - 79/81 rue de Clichy 75009 Paris • Immatriculation Atout France n° IM075100013 • Assurance Responsabilité Civile et Professionnelle : ALLIANZ IARD n° 55 99 5601 - 1 cours Michelet CS 30051 92076 Paris la Défense Cedex • Garantie financière : Atradius Credit Insurance NV (RCS Nanterre 417 498 755), 44 avenue Georges Pompidou 92596 Levallois-Perret Cedex

FRAIS D'ANNULATION

Si vous êtes dans l'obligation d'annuler votre voyage avant son commencement (date de départ), vous devez en informer dès que possible NOMADE AVENTURE et l'assureur par tout moyen écrit permettant d'obtenir un accusé de réception. C'est la date d'émission de l'écrit qui sera retenue comme date d'annulation pour facturer les frais d'annulation selon le barème ci-dessous :

- Jusqu'à 14 jours avant la date de départ : 35 % du prix total du voyage
- De 13 à 7 jours avant la date de départ : 55 % du prix total du voyage
- A moins de 7 jours avant la date de départ : 75 % du prix total du voyage
- Le jour du départ (ou no-show) : 100 % du prix total du voyage

Pour plus de détails sur les conditions et frais d'annulation, annulation/résolution par certains participants et maintien du voyage pour les autres, consultez les articles 6, 6.1 et 6.2 dans les conditions de vente Nomade Aventure jointes au bulletin de pré-inscription.

ASSURANCES

Pourquoi souscrire une assurance ?

~ Parce qu'on ne sait jamais ce qui peut vous arriver avant votre voyage, ou pendant ! Malgré tous nos talents, nous ne savons pas encore prédire l'avenir... ~ Parce qu'on viendra vous chercher même à Bab el-Oued ! Où que vous soyez, au fin fond de la Pampa, perdu dans les steppes ou perché sur un iceberg, notre assureur viendra vous chercher en cas de problème ! Bon, sauf sur la Lune, qu'on refuse toujours d'ajouter au contrat puisque notre fusée à propulsion d'idées ne serait pas aux normes européennes, bref... ~ Parce qu'on assure ! Même si vous avez une carte bancaire qui assure, nous vous conseillons de vous renseigner pour connaître précisément les clauses de votre contrat ! Vous verrez que les plafonds de dédommagement et les garanties de notre assurance sont généralement plus avantageux que ceux proposés par des assurances classiques.

Pendant le voyage :

comment ça marche en cas de pépin ? Le bon réflexe : appelez ! Dès la survenue du problème, et avant d'engager quelque frais que ce soit, appelez Mutuaide Assistance (01 45 16 43 19) ou demandez à l'équipe locale de vous assister. Le plateau d'assistance est disponible 24h/24 et 7 jours/ 7.

Etes-vous bien certain de ne pas vouloir souscrire une assurance voyage ?

Pour le savoir, posez-vous les bonnes questions :

~ vos garanties couvrent-elles l'ensemble des participants de ce séjour ? ~ en cas de voyage interrompu, vos garanties proposent-elles un séjour de compensation ?

~ vos garanties assurent-elles le remboursement des frais médicaux à l'étranger jusqu'à 200.000€ par personne ?

Pour décider en toute connaissance de cause, comparez :

<http://www.nomadeaventure.com/Content/Images/Divers/tableau-assurances>

•Un conseil : choisissez la tranquillité au meilleur prix

•Si vous réglez votre séjour avec une Visa Premier, Infinite ou Mastercard Gold, Platinum, souscrivez l'Assurance Tranquillité CB.

•Vous complèterez et renforcerez les garanties de l'assurance de votre carte bancaire. C'est la certitude de profiter d'une couverture optimale au meilleur prix !

•Last but not least... En souscrivant une assurance avec Nomade Aventure, vous profitez de l'aide de notre Service Relation Client pour accomplir vos démarches auprès de l'assureur. Vous mettez ainsi toutes les chances de votre côté pour bénéficier des garanties souscrites dans les meilleurs délais et en toute tranquillité. Si vous optez pour une assurance de carte bancaire, vous assurez vous-même les démarches et, un bon conseil, armez-vous de patience... !

•Souhaitez-vous souscrire une assurance voyage avec Nomade Aventure ?

•Quel contrat choisir ?

•~ Vous voulez dormir sur vos deux oreilles avant et pendant le voyage : choisissez le contrat Tranquillité (4,20% du prix de votre voyage) Vous bénéficiez d'une protection complète en cas d'annulation liée à un problème médical touchant votre personne ou vos proches, mais également si vous annulez votre séjour à cause d'un événement empêchant la réalisation du voyage. Par exemple, si jamais un volcan se réveille sans crier gare, les frais de report sont pris en charge. Perte de bagages, soucis médical, dentaire... qui menacent de gâcher votre séjour ? Vous êtes pris en charge. Pour de plus gros bobos, où que vous soyez, le contrat tranquillité assure votre rapatriement !

•~ Vous hésitez car vous avez une carte bancaire qui assure : optez pour le contrat Tranquillité Carte Bancaire (3,20% du prix de votre voyage) Vous profitez exactement des mêmes garanties que celles du contrat Tranquillité, à la seule différence qu'il vient compléter les garanties proposées par votre assurance carte bancaire (attention, contrat réservé exclusivement aux titulaires de Visa Premier, MasterCard Gold, Platinum, Infinite, ayant réglé l'intégralité du séjour avec leur carte bancaire). En cas de problème, vous prévenez d'abord votre assurance carte bancaire, qui définira les modalités d'assistance et de dédommagement. Ensuite, votre contrat Tranquillité Carte Bancaire .

TOURISME RESPONSABLE

Charte éthique du voyageur

- ~ Bien s'informer sur les habitants et leur mode de vie, le patrimoine, la religion, l'environnement, l'économie, et apprendre quelques mots dans la langue de la destination.
- ~ Choisir des professionnels impliqués dans le tourisme responsable : agences de voyage, tour-opérateurs, compagnies aériennes, guides, activités sur place, hébergements, restaurants.
- ~ N'emporter que l'essentiel, et garder de la place dans la valise pour ramener des souvenirs fabriqués localement.
- ~ Se renseigner sur la pratique et les limites du marchandage des prix et sur les pourboires laissés aux professionnels (restaurants, hébergements, guides, artisans, commerçants), sans s'obstiner à vouloir obtenir des privilèges.
- ~ Pour partir l'esprit léger, garder l'esprit critique. S'interroger sur la réalité des risques de la destination, et se renseigner auprès des organismes compétents, sans se laisser trop influencer par certains médias.

Pendant le voyage :

Respecter aussi bien la nature que les hommes et leur culture.

- ~ Se mettre au diapason des us et coutumes de la destination, sans imposer ses habitudes ni son style de vie, en portant attention à la manière de s'habiller notamment dans les lieux de culte, mais aussi aux signes de richesse qui peuvent contraster avec le niveau de vie local. Goûter la cuisine locale, et être curieux des modes d'hébergements authentiques.
- ~ Avant de photographier une personne, prendre le temps de lui demander l'autorisation et profiter de l'occasion pour nouer le dialogue. Pour les enfants, demander l'accord des parents.
- ~ Comme chez soi, trier les déchets lorsque cela est possible, économiser l'eau et l'énergie. Respecter aussi les règles affichées dans les espaces naturels, afin de préserver l'équilibre des lieux, de même que dans les musées, les villes, ou sur les plages.
- ~ Veiller à ne pas prélever de souvenirs dans les sites naturels et archéologiques, et à ne pas favoriser le vol et les dégradations en achetant des objets sacrés ou des produits issus d'espèces protégées. Préférer le don aux associations compétentes, aux écoles, aux chefs de villages, plutôt que de favoriser la mendicité, notamment celle des enfants. Dénoncer l'exploitation sexuelle des enfants. Dans plusieurs pays dont la France, des lois poursuivent les délits sexuels commis à l'étranger.

Après le voyage :

Favoriser le dialogue entre les cultures pour permettre un tourisme facteur de paix.

- ~ Honorer ses engagements avec les personnes rencontrées pendant le voyage, l'envoi de photos par exemple. Si vous avez remarqué des situations graves et intolérables, les signaler à l'agence qui vous a vendu le voyage ou aux autorités compétentes.
- ~ Compenser tout ou partie des émissions liées à son voyage, et notamment les déplacements en avion, en contribuant à des projets de solidarité climatique. Soutenir des initiatives locales en donnant à des associations de développement, en s'engageant au sein d'ONG, ou en achetant des produits du commerce équitable.
- ~ Partager son expérience de voyageur, en famille, avec ses amis, ou sur les réseaux sociaux pour témoigner des richesses et des fragilités de notre planète, et faire bénéficier aux autres de conseils pour voyager mieux.
- ~ Préparer son prochain voyage, proche ou lointain, en prenant conscience des nombreuses vertus du tourisme, non seulement économiques et sociales mais aussi culturelles et environnementales. Le tourisme donne de la valeur au patrimoine et encourage sa protection.

Pour de plus amples informations sur le tourisme responsable et profiter d'autres conseils pour voyager mieux : www.tourisme-responsable.org

Engagement auprès d'AGIR POUR UN TOURISME RESPONSABLE (ATR)

L'esprit ATR : Être membre d'ATR (Agir pour un Tourisme responsable), c'est s'engager sur la limitation des effets négatifs de l'activité touristique. C'est développer de nouvelles pratiques de tourisme responsable et durable. C'est aussi un état d'esprit qui correspond pleinement à ce que nous sommes chez Nomade Aventure et, surtout, à ce que sont nos clients. La labellisation Cela fait plusieurs années que nous sommes engagés dans une démarche qualité contrôlée, tous les ans, par un audit. Aujourd'hui, nous sommes labellisés avec ECOCERT, un organisme indépendant qui contrôle le respect des valeurs affichées par les entreprises. Nous sommes fiers dans ce cadre de participer à l'élaboration de critères mesurables pour :

- ~ encourager le développement d'un tourisme qualitatif pour une découverte authentique des régions d'accueil et de leur culture ;
- ~ veiller à ce que les retombées économiques soient le plus justement réparties entre les acteurs du voyage, et participer à un développement durable des destinations ;
- ~ respecter les usages et différences culturelles des régions d'accueil ;
- ~ respecter l'environnement et le patrimoine culturel et naturel ;
- ~ informer de façon transparente et sincère ; ~ s'engager en matière de compensation CO2.

Des principes qui sont partagés par toute la tribu Nomade, mais aussi par l'ensemble de ses partenaires, prestataires ou réceptifs.

Pour mieux comprendre notre démarche, n'hésitez pas à consulter le Cahier des charges ATR que nous devons respecter. Egalement, pour toute information concernant la labellisation ATR, rendez-vous sur le site www.tourisme-responsable.org

Et vous, que pouvez-vous faire ?

Nomade Aventure vous recommande d'adopter durant votre séjour une attitude fidèle aux engagements d'ATR. Ces recommandations sont précisées dans LA CHARTE ETHIQUE DU VOYAGEUR que vous avez reçue avec vos documents de voyage et que vous pouvez consulter à tout moment sur notre site Internet. Nous pouvons également vous l'envoyer par courrier, sur simple demande de votre part.

Quelques conseils : évitez l'usage des bouteilles en plastiques, évitez les emballages en portions individuelles, et rapportez tout ce vous pouvez, en particulier les piles et emballages plastiques, difficilement recyclables actuellement dans bon nombre de pays



Bon voyage !

VOYAGES ET BIEN-ÊTRE 100% FÉMININ

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION



INDIQUEZ LE NOM DE VOTRE MAGAZINE

POUR RÉSERVER C'EST TRÈS SIMPLE



INFORMATIONS AU :

01 41 33 57 04

DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 18H

EN PRÉCISANT LE NOM DE VOTRE MAGAZINE



PAR COURRIER :

(En raison de la présence réduite dans les bureaux, merci de privilégier l'envoi par mail)

Voyages et bien-être 100% féminin
Nomade Aventure
40 rue de la Montagne Sainte Geneviève
75005 Paris



PAR MAIL :

(En renvoyant le bulletin de pré-inscription dûment complété)

voyages@reworldmedia.com

1. PARTICIPANTE(S) AU VOYAGE

ATTENTION : les informations demandées ci-dessous doivent être celles qui figurent sur les documents d'identité qui vous serviront au voyage.

1^{ER} VOYAGEUSE

☐ Mme. ☐ Mlle Nom ⁽¹⁾ : Prénom :
Née le : à Pays : Nationalité :
N° de passeport : émis le : à : expire le :
Adresse :
Code postal : Ville : Pays :
Tél : E-mail :

2^{ÈME} VOYAGEUSE

☐ Mme. ☐ Mlle Nom ⁽¹⁾ : Prénom :
Née le : à Pays : Nationalité :
N° de passeport : émis le : à : expire le :
Adresse :
Code postal : Ville : Pays :
Tél : E-mail :

IMPORTANT CONTACT D'URGENCE : Personne ne participant pas au voyage à contacter en cas de problème :

Nom : Prénom : Téléphone :

⁽¹⁾ nom figurant sur la pièce d'identité utilisée pendant le voyage. Conformément à la loi informatique et liberté du 06.01.1978 (art. 27) les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant, et peuvent faire retirer leur nom et coordonnées du fichier, en faisant une demande écrite.

2. PRIX DE VOTRE VOYAGE

CHOISISSEZ VOTRE VOYAGE ET VOTRE DATE DE DÉPART EN 2021 :

VOYAGES	DATES DE DÉPARTS		Prix/personne	Supplément individuel	Nombre de pers.	Total à régler en euros
Rando & Hammam à Essaouira ⁽¹⁾	☐ 13 au 20/06	☐ 10 au 17/10	1 299€	+ 155 €	x =	€
Massage et granit rose en Bretagne	☐ 04 au 09/07	☐ 22 au 27/08	949 €	+ 225 €	x =	€
Le Sri Lanka, une histoire de bien-être ⁽¹⁾	☐ 04 au 15/07 ☐ 05 au 16/12	☐ 03 au 14/10	2 149 €	+ 360 €	x =	€
L'Andalousie entre copines ⁽¹⁾	☐ 05 au 11/09	☐ 17 au 23/10	1 699 €	+ 139 €	x =	€
Cure detox et bien-être entre copines à Bali ⁽¹⁾	☐ 05 au 17/09	☐ 03 au 15/10	2 879 €	+ 460 €	x =	€
Les sources du Caucase ⁽¹⁾	☐ 11 au 17/09	☐ 09 au 15/10	1 599 €	+ 175 €	x =	€
Douceurs Atlantiques à Madère ⁽¹⁾	☐ 11 au 18/09	☐ 02 au 09/10	1 469 €	+ 300 €	x =	€
Rando & Hammam entre filles à Chypre ⁽¹⁾	☐ 18 au 25/09	☐ 13 au 20/11	1 599 €	+ 190 €	x =	€

ASSURANCES

Assurance «Tranquillité pandémie»	4,2% du montant total du voyage	€
Assurance «Tranquillité CB pandémie»	3,2% du montant total du voyage	€
⁽¹⁾ Vol au départ de Paris. Vol depuis la province, nous consulter.	TOTAL	€

⁽¹⁾Vol au départ de Paris. Vol depuis la province, nous consulter.

3. FORMALITÉS (PASSEPORT ET VISA)

Retrouvez tous les **détails dans notre documentation** quant aux formalités passeport et visa pour chacun de nos voyages.

Les **conseillers Nomade Aventure** sont à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches.

4. MODE DE RÈGLEMENT

AFIN DE POUVOIR CONFIRMER ET ENREGISTRER VOTRE RÉSERVATION, NOUS VOUS DEMANDONS :

- de nous retourner ce document signé et complété,
- de verser un acompte à la réservation de 35% du montant total (si la réservation s'effectue à plus de 35 jours du départ)

Soit un acompte de € ☐ **CHÈQUE** ☐ **CARTE BANCAIRE**

RÈGLEMENT DU SOLDE :

- Le solde est à régler au plus tard 35 jours avant le départ, soit avant le
(à compléter en fonction de votre date de départ)

65% du montant total, soit € ☐ **CHÈQUE** ☐ **CARTE BANCAIRE**

ATTENTION :

- Pour toute inscription à moins de 35 jours de la date du départ : vous devrez procéder au paiement du montant total d voyage.
- Les règlements par chèque se font uniquement pour des paiements devant intervenir à plus de 35 jours de la date de départ du voyage.
- Tout règlement par chèque (à l'ordre de Nomade Aventure) devra être accompagné d'une photocopie de la carte d'identité du signataire du chèque.

Pour confirmer la réservation, il est impératif de bien faire figurer toutes les informations pour effectuer le règlement et le débit de carte bancaire.

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENT CARTE DE CRÉDIT

Je soussigné(e) M./Mme autorise **Nomade Aventure** à débiter ma carte de crédit :

- ☐ Visa/ Visa premier Numéro de carte :
- ☐ Eurocard Mastercard Date d'expiration : / Cryptogramme :

VOTRE SIGNATURE (obligatoire) :

L'acompte à la réservation de 35% du montant total, soit : _____ € + le solde (65%) soit un montant de _____ € 35 jours avant le départ.

Je déclare m'être renseigné(e) sur les formalités administratives et sanitaires (notamment passeport, visa, vaccins) et précautions médicales me concernant et concernant les personnes qui m'accompagnent ainsi que sur les risques inhérents au voyage (notamment risques pays, conditions climatiques et météorologiques) sur le site www.diplomatie.gouv.fr et déclare les assumer.

Je déclare en outre accepter les conditions générales de vente Nomade Aventure (conditions générales de transport, conditions d'assurance) et les conditions du voyage et les informations figurant sur notre brochure annuelle 2020-2021 ou sur notre site internet : <https://www.nomade-aventure.com/voyages/specialiste/mentions-legales-et-conditions>, dont j'ai dûment pris connaissance et que j'ai porté à la connaissance des autres personnes inscrites, qui les ont également acceptés.

VOTRE SIGNATURE

(précédée de la mention «Bon pour accord») :

Pour toute question complémentaire, vous pouvez contacter l'équipe voyages de votre magazine à : voyages@reworldmedia.com

NOMADE AVENTURE définit ses conditions de vente (CDV) en fonction des spécificités de ses voyages. Tout achat d'un voyage implique leur acceptation.

Nous attirons votre attention sur le fait que les circuits accompagnés et les voyages sur mesure proposés depuis notre site internet www.nomade-aventure.com sont, au sens de la réglementation en vigueur, un forfait et, à ce titre, vous bénéficiez des droits reproduits à l'article 16 des présentes.

1. NOS OFFRES DE VOYAGES

Notre offre de voyages comprend des circuits accompagnés (voyagez en petit groupe de 4 à 15 pers. max, accompagné par un guide local francophone, à des dates programmées par nos soins) et des voyages sur mesure (créez l'aventure de vos rêves de A à Z avec l'aide d'un spécialiste, en vous inspirant (ou pas) de nos idées de voyage).

1.1 Les circuits accompagnés

Depuis notre site internet www.nomade-aventure.com et pour chacun de nos circuits accompagnés, nous mettons à votre disposition une information détaillée portant sur la nature et les spécificités du voyage. Vous pourrez notamment consulter (1) le programme du circuit jour par jour, (2) des informations pratiques sur la destination envisagée et (3) prendre connaissance de toutes informations utiles pour sa réalisation (niveau d'implication physique, nombre minimum de participants...). Une rubrique "Dates et Prix" vous permettra d'avoir une indication sur le prix du voyage à la date envisagée. Nos circuits sont susceptibles d'accueillir des enfants mineurs accompagnés d'un adulte, à condition que leurs âges et aptitudes physiques rendent possible la réalisation de l'itinéraire dans des conditions normales.

Nous attirons votre attention sur le fait que nous proposons des séjours qui peuvent nécessiter un engagement physique plus ou moins important. En conséquence, nous vous recommandons de lire avec attention la rubrique "Infos clés" qui mentionne notamment le niveau physique requis pour entreprendre le séjour envisagé. Il incombe donc à chaque participant de déterminer, en fonction des informations délivrées, s'il dispose des capacités nécessaires pour réaliser le séjour. En cas de doute et avant toute inscription, nous vous invitons à vous rapprocher de NOMADE AVENTURE ainsi que de tout spécialiste (Ex. : médecin traitant en cas d'antécédents médicaux) afin de valider votre capacité à entreprendre ce voyage.

Nous vous précisons que nous réalisons des circuits spécialement conçus pour les familles et ils sont proposés uniquement aux personnes qui voyagent avec, au moins, un enfant mineur.

1.2 Les voyages sur mesure

Vous avez la possibilité de réaliser un séjour personnalisé, privatisé (vous partez à la date de votre choix avec les personnes que vous aimez) ou de créer de A à Z l'aventure de vos rêves avec l'aide de l'un de nos spécialistes. Il vous suffit de faire une demande de devis en agence et/ou via notre site internet en cliquant dans le menu sur "Voyages sur mesure".

2. LES MODALITÉS D'INSCRIPTION

Nous vous invitons à vous rendre dans l'une de nos agences et/ou sur notre site internet www.nomade-aventure.com pour (2.1) poser une option, (2.2) faire une demande de devis et/ou (2.3) procéder à une inscription pour réaliser un voyage NOMADE AVENTURE.

2.1 Poser une option

Si vous souhaitez échanger avec NOMADE AVENTURE pour votre projet de voyage, nous vous proposons de poser une option depuis notre site internet et ainsi manifester votre intérêt pour le séjour sélectionné, sans engagement financier de votre part. Cette pose d'option ne permet pas de garantir la réservation d'une place au tarif en vigueur à la date de dépôt de l'option.

2.2 Demande de devis pour les voyages sur mesure

Si vous êtes intéressé par un voyage sur mesure, personnalisé, afin de partir à la date de votre choix et avec les personnes que vous aimez, nous vous invitons à formuler une "demande de devis" sur notre site internet depuis le formulaire dédié.

2.3 Inscription

Une inscription est ferme et définitive dès lors que le bulletin d'inscription est complété et signé et que le montant de l'acompte ou le prix total du voyage (selon la date du départ du voyage) a été réglé, conformément à la procédure décrite à l'article 3.

A réception de votre inscription, NOMADE AVENTURE procédera à l'envoi de la facture après vérification de la disponibilité des prestations à votre date de départ. Si le séjour souscrit est complet et/ou indisponible à votre date de départ, NOMADE AVENTURE procédera au remboursement intégral des sommes versées dans les meilleurs délais et sans retenue d'aucune somme.

Nous vous informons que la personne qui effectue l'inscription au nom et pour le compte des différents participants au voyage s'engage à transmettre à chaque participant les informations fournies par NOMADE AVENTURE concernant le voyage.

Conformément à l'article L 221-28 du code de la consommation, vous ne bénéficiez pas d'un délai de rétractation au titre de l'achat de prestations de voyage.

3. CONDITIONS DE PAIEMENT

3.1 Modalités de paiement

Pour toute inscription réalisée **à plus de 35 jours** de la date du départ du voyage : il sera procédé à un encaissement par NOMADE AVENTURE, d'un acompte de 35% du montant total du voyage.

Le solde du prix du voyage devra être réglé, sans relance de notre part et être encaissé par NOMADE AVENTURE au plus tard 35 jours avant la date du départ.

Tout retard dans le paiement du solde sera considéré comme une annulation de votre fait pour laquelle il sera fait application des frais d'annulation visés à l'article 6 ci-après.

Pour toute inscription **à moins de 35 jours** de la date du départ : vous devrez procéder au paiement du montant total du voyage.

3.2 Moyens de paiement

Dans toutes nos agences et/ou depuis notre site internet, vous pourrez procéder au paiement de votre voyage (1) par carte bancaire (Visa, Eurocard, MasterCard exclusivement, Amex non acceptée), (2) virement, (3) par chèque (uniquement pour des paiements devant intervenir à plus de 35 jours de la date de départ du voyage) et (4) en espèces dans la limite prévue par l'article D 112-3 du code monétaire et financier (soit 1 000 € par dossier).

3.3 Facture

Pour tout paiement dont le montant est validé et encaissé par NOMADE AVENTURE, il sera adressé à la personne signataire du bulletin d'inscription, une facture.

4. INFORMATIONS VOYAGE

4.1 Formalités administratives et sanitaires

Avant de vous inscrire pour entreprendre votre voyage, vous devez vérifier que chacun des voyageurs, en fonction de sa situation personnelle et de sa nationalité, est en possession d'un passeport ou d'une carte nationale d'identité (CNI) en cours de validité, document qui sera utilisé pour réaliser le voyage envisagé ainsi que tout autre(s) document(s)/ justificatifs (visa/ autorisation(s) de sortie de territoire, livret de famille, etc.), nécessaires et conformes aux exigences requises pour transiter et/ou entrer dans le(s) pays du voyage.

NOMADE AVENTURE délivre les informations relatives aux formalités pour tous les ressortissants de nationalité française. Pour les autres nationalités, nous sommes à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches.

A cet égard, en partenariat avec Visa Express, NOMADE AVENTURE met à votre disposition un outil de recherche et d'informations de Visa Express, qui est accessible depuis la fiche produit (onglet "fiche technique") et depuis la fiche technique du voyage. Ce service permet à chaque voyageur, en fonction de sa situation personnelle (nationalité notamment) et de la destination sélectionnée, de vérifier si un visa est nécessaire pour l'accomplissement du voyage envisagé.

En renseignant la nationalité de chaque voyageur et le pays de destination, Visa Express vous indiquera si un visa est nécessaire et vous proposera de vous accompagner dans vos démarches, les frais afférents étant à régler directement auprès de Visa Express. Les informations délivrées par Visa Express demeurent sous leur entière responsabilité et ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité de NOMADE AVENTURE. Ainsi, si vous choisissez de faire appel à Visa Express pour accomplir vos formalités, vous quitterez le site de NOMADE AVENTURE et devrez vous conformer aux conditions contractuelles de Visa Express.

Pour l'organisation de votre voyage, nous vous informons que certains pays et/ou prestataires (notamment les autorités douanières, les transporteurs (compagnies aériennes...)) requièrent la transmission de certaines de vos données personnelles à l'effet de remplir des formulaires et/ou des exigences relatives à leur système de réservation et/ou de contrôle.

A cet effet, nous pourrions être dans l'obligation de communiquer à ces prestataires, les données suivantes :

- vos nom, prénom(s), date de naissance et sexe qui figurent sur le passeport ou CNI (si la destination le permet) que vous utiliserez pour votre voyage et pour compléter les autorisations de transit ou d'entrée (visa, ESTA...)
- les données relatives à un besoin d'assistance (enfants, femmes enceintes, personnes à mobilité réduite) ou autres.

Il est important de préciser que si vous devez de votre côté remplir des formulaires administratifs pour l'accomplissement de votre voyage, vous devrez les renseigner avec les mêmes informations que celles transmises à NOMADE AVENTURE, à savoir, nom(s), prénom(s), date de naissance et sexe. A défaut de respecter cette procédure, vous vous exposez à un refus d'entrée sur le(s) territoire(s) du voyage (transit ou destination finale).

4.2 Informations sur la sécurité et les risques sanitaires

Consultez régulièrement avant votre départ la "fiche pays", sur le site en France du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), relative au(x) pays de votre voyage sur www.diplomatie.gouv.fr, rubrique "Conseils aux voyageurs".

NOMADE AVENTURE peut être amené à vous faire signer la fiche MEAE du/des pays visité(s) ou traversé(s), au titre de son obligation d'information. Cette demande ne constitue pas une décharge de responsabilité.

Risques sanitaires : consultez régulièrement les informations sur les risques du/des pays de votre voyage et suivez les recommandations disponibles sur les sites www.solidarites-sante.gouv.fr (ministère français des Solidarités et de la Santé) et www.who.int/fr (Organisation mondiale de la Santé).

4.3 Accessibilité

Nos séjours requièrent une implication physique plus ou moins importante en fonction du niveau sportif requis et, en conséquence, tous nos séjours ne sont pas adaptables et/ou accessibles à tous.

Seuls les voyages signalés par un pictogramme  pourront être adaptés, sur demande, pour tenir compte d'un handicap et/ou de toutes autres contraintes.

Nous vous invitons à nous contacter pour avoir de plus amples informations sur toutes questions relevant de l'accessibilité de nos voyages et pour toute demande d'assistance au titre de vos transports en particulier en aéroport et/ou pendant la durée du vol.

4.4 Voyageurs mineurs

NOMADE AVENTURE accepte d'inscrire des mineurs qui voyagent avec leurs parents ou toutes autres personnes majeures autorisées par les parents, quel que soit leur âge, en fonction de la destination et des conditions de voyage. Toutefois, **NOMADE AVENTURE** se réserve le droit de refuser une inscription, après étude, notamment si le voyage se déroule loin de toutes infrastructures médicales. Les inscriptions de mineurs devront être signées par le père, la mère ou le tuteur légal, et porter la mention "accord du père, de la mère ou du tuteur".

En outre, si le mineur voyage sans ses parents avec une personne majeure, les parents du mineur devront communiquer à **NOMADE AVENTURE** leurs coordonnées accessibles (tél., e-mail...) durant le voyage pour permettre au mineur ou au responsable **NOMADE AVENTURE**, d'établir un contact direct avec sa famille.

En fonction de la destination, les mineurs doivent être en possession de documents administratifs requis : carte nationale d'identité (CNI) ou passeport à leur nom, d'une autorisation de sortie de territoire et/ou d'un visa.

Depuis le 15 janvier 2017, une autorisation de sortie de territoire, pour tout mineur français voyageant à l'étranger sans ses parents, est obligatoire.

En conséquence, l'enfant mineur **qui voyage sans ses parents** doit présenter les trois documents ci-après :

- pièce d'identité du mineur (carte nationale d'identité ou passeport selon les exigences du pays de destination),
- formulaire d'autorisation de sortie de territoire, signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale (information disponible sur le site www.service-public.fr),
- photocopie d'une pièce d'identité officielle avec photo du parent signataire.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'autorisation de sortie de territoire concerne tous les mineurs voyageant sans leurs parents, qu'ils aient un passeport ou pas.

D'autre part, si vous voyagez seul(e) avec votre enfant (sans son autre parent) et que **vous êtes séparé(e) ou divorcé(e)**, nous vous invitons, en fonction de votre situation personnelle (jugement de divorce, jugement fixant la garde des enfants ou autres), à vérifier auprès des autorités compétentes et/ou conseils, que vous n'êtes pas empêchés de quitter le territoire français, sans l'accord de l'autre parent.

5. MODIFICATIONS/INTERRUPTION DES PRESTATIONS DEMANDÉES PAR LE VOYAGEUR

5.1 Prestations de transport

Après l'inscription au voyage, toute modification portant sur le titre de transport et notamment sur les noms/prénoms du ou des voyageur(s) est susceptible d'entraîner des frais supplémentaires et/ou des pénalités dont le montant devra impérativement être acquitté par le(s) voyageur(s) auprès de **NOMADE AVENTURE** avant le départ.

5.2 Autres prestations

Après l'inscription au voyage et avant la date de départ, les frais induits par toute demande de modification (ajouts ou retractions) de prestations de voyage intervenant avant la date de départ, seront à la charge des voyageurs et à régler par tous moyens auprès de **NOMADE AVENTURE**. Faute de règlement, **NOMADE AVENTURE** ne saurait être tenu de procéder aux modifications souhaitées.

A compter de la date du départ, toute demande de modification et/ou de non réalisation de toute ou partie des prestations du voyage ne donnera lieu à aucun remboursement des prestations initiales. Toute nouvelle prestation demandée au cours du voyage sera à payer préalablement auprès de **NOMADE AVENTURE** ou des prestataires désignés.

5.3 Cas particuliers

Toute demande de modification portant sur la date de départ et/ou de retour, pourra donner lieu à la facturation de frais supplémentaires imposés par nos prestataires, qui vous seront répercutés.

6. CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION/RÉSOLUTION

Si vous êtes dans l'obligation d'annuler votre voyage

avant son commencement (date de départ), vous devez en informer dès que possible **NOMADE AVENTURE** et l'assureur par tout moyen écrit permettant d'obtenir un accusé de réception. C'est la date d'émission de l'écrit qui sera retenue comme date d'annulation pour facturer les frais d'annulation.

Important : l'assureur appréciera, sur la base des documents que vous lui communiquerez directement, la date du fait générateur à l'origine de l'annulation de votre voyage pour vous rembourser les frais d'annulation.

La prime d'assurance, les frais de visa et d'envoi du passeport ne sont remboursables ni par **NOMADE AVENTURE** ni par l'assureur.

En cas d'annulation de votre voyage, il sera fait application des dispositions de l'article 6.1.

Selon les prestations prévues pour votre voyage et afin de tenir compte des contraintes imposées par nos prestataires, en cas d'annulation de votre part avant le départ, nous pourrions vous appliquer (1) soit des frais d'annulation basés sur nos frais réels justifiés (portant notamment sur les prestations terrestres, les prestations de transport ainsi que sur les frais de gestion à hauteur de 15% du prix TTC du voyage) à la date de votre annulation, (2) soit le barème de frais d'annulation précisé aux articles 6.1 et 6.2 ci-après. Sauf indication contraire sur votre devis ou sur la fiche technique du voyage, il sera fait application du barème prévu aux articles 6.1 et 6.2 ci-dessous.

6.1 Barème de frais d'annulation

Jusqu'à 14 jours avant la date de départ : 35 % du prix total du voyage
De 13 à 7 jours avant la date de départ : 55 % du prix total du voyage
A moins de 7 jours avant la date de départ : 75 % du prix total du voyage
Le jour du départ (ou no-show) : 100 % du prix total du voyage

6.2 Annulation/résolution par certains participants et maintien du voyage pour les autres

Si un ou plusieurs voyageurs inscrits sur un même bulletin d'inscription annule(nt) leur participation à un voyage maintenu pour les autres participants, il sera fait application pour celui ou ceux qui annule(nt) des frais ci-dessous :

- pour les prestations personnelles (non partagées) : le barème de frais d'annulation de l'article 6.1 sera appliqué pour le(s) voyageur(s) qui annule(nt), sur le prix des prestations personnelles (billets d'avion...) non consommées du voyage à la date de l'annulation,
- et pour les prestations partagées maintenues pour les participants au voyage : des frais égaux à 100%, quelle que soit la date d'annulation, seront facturés au(x) participant(s) qui annule(nt) sur leur quote-part des prestations partagées du voyage.

Lorsque plusieurs voyageurs sont inscrits sur un même bulletin d'inscription et que l'un d'eux annule son voyage, les frais d'annulation sont prélevés sur les sommes encaissées par **NOMADE AVENTURE**, quel que soit l'auteur du versement.

Pour toute annulation/résolution, pour quelque raison que ce soit, les frais extérieurs au voyage souscrit chez **NOMADE AVENTURE** et engagés par le ou les voyageur(s) tels que, frais de transport jusqu'au lieu de départ du voyage et retour au domicile, frais d'obtention des visas, documents de voyages, frais de vaccination, ne pourront faire l'objet d'un quelconque remboursement. A la date de votre annulation dès lors que votre voyage inclut des billets d'avion, (1) soit **NOMADE AVENTURE** a encaissé le prix total de votre voyage et le montant des frais d'annulation facturés intègrera le remboursement des taxes et redevances aériennes d'embarquement, (2) soit **NOMADE AVENTURE** a seulement encaissé un acompte du prix total de votre voyage et le montant des frais d'annulation, qui sera déduit de l'acompte, n'intégrera pas les taxes et redevances aériennes d'embarquement.

7. ASSURANCES

NOMADE AVENTURE vous propose deux formules d'assurance voyage. A ce titre, **NOMADE AVENTURE** est immatriculée au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance sous le numéro 18008296.

Nous vous invitons à vérifier que vous ne bénéficiez pas par ailleurs de ces garanties. Les conditions générales et particulières de ces assurances ainsi que le document d'information produit correspondant sont consultables sur notre site www.nomade-aventure.com ou sur demande. Nous vous invitons à les lire attentivement.

L'assurance proposée doit être souscrite au moment de l'inscription. Nous vous précisons qu'il vous appartient avant ou au cours de votre voyage de contacter personnellement la compagnie d'assurances qui garantit votre voyage pour déclencher l'assurance. Dans les assurances proposées, la prime d'assurance, les frais de visa et les frais d'envoi du passeport ne sont remboursables ni par **NOMADE AVENTURE** ni par l'assureur.

Par ailleurs, pour vous prémunir de tout risque lié à une pandémie, notamment celle de la Covid-19 en cours, nous avons étendu les garanties de nos deux contrats d'assurance :

- Remboursement de toutes les sommes engagées si vous tombez malade de la Covid-19 (ou une autre pandémie) avant de partir et devez par conséquent annuler votre voyage.

- Prise en charge de tous les frais à destination si vous êtes contrôlé positif sur place et subissez une situation telle que la mise en quarantaine (frais médicaux, hébergement en quarantaine, remboursement des journées de voyage perdues, décalage du vol retour, etc.).

7.1 Assurance Tranquillité - MUTUAIDE

Un contrat d'assurance complet pour ceux qui veulent bénéficier de garanties étendues <https://www.nomade-aventure.com/institutionnel/assurance-tranquillite-21.pdf>
Ce contrat est facturé **4,20%** du prix total TTC du voyage.

7.2 Assurance Tranquillité Carte Bancaire - MUTUAIDE

Ce contrat permet de compléter les plafonds et/ou garanties de votre carte bancaire. Les garanties de ce contrat ne fonctionnent qu'à la condition que la totalité du prix du voyage soit réglée avec une carte bancaire multiservice, délivrée par une banque française, suisse ou belge : MasterCard Gold, Visa Premier, Platinum, Infinite, American Express <https://www.nomade-aventure.com/institutionnel/assurance-tranquillite-carte-bancaire-21.pdf>
Ce contrat est facturé **3,20%** du prix total TTC du voyage.

7.3 Procédure de déclaration et de traitement des demandes

Il vous appartient, avant ou au cours de votre voyage, de contacter l'assureur afin de déclencher l'assurance et de faire valoir vos droits.

Nous vous informons que la prime d'assurance, les frais de visa et d'envoi du passeport ne sont remboursables ni par **NOMADE AVENTURE** ni par l'assureur.

a. Demande d'assistance médicale :

Vous devez contacter Mutuaide Assistance pour toute demande d'assistance médicale 24h/24, 7jours/7. Tél. depuis la France : 01 45 16 43 19 - Tél. depuis l'étranger : +33 (0)1 45 16 43 19 - Fax : +33 (0)1 45 16 63 92. Par mail medical@mutuaide.fr

b. Autres demandes :

En cas d'annulation de votre voyage ou de tout autre incident couvert par le contrat d'assurance voyage souscrit (retard d'avion, perte de bagages, etc.), nous vous invitons à faire votre déclaration en ligne à l'adresse suivante : nomade.assurinfo.com

7.4 Délai de renonciation

Si vous étiez déjà couvert pour les mêmes garanties par un contrat d'assurance antérieur, nous vous informons que vous disposez d'un délai de renonciation de 14 jours relatif uniquement à l'assurance souscrite et à condition que celle-ci n'ait produit aucun effet.

8. CONDITIONS DE TRANSPORT

a) Identité du transporteur :

L'identité du ou des transporteurs susceptibles d'assurer vos transports au cours de votre voyage figure sur le descriptif du voyage (fiche produit sur le site) ou la fiche technique du voyage. En cas de modification après votre inscription, **NOMADE AVENTURE** s'engage à vous communiquer par tous moyens, dès qu'elle en aura connaissance, tous changements dans l'identité du ou des transporteurs, en particulier aériens. Conformément à notre obligation, nous vous informons que la liste

des compagnies aériennes interdites dans l'Union Européenne peut être consultée sur le site ci-après : http://ec.europa.eu/transport/modes/air/safety/air-ban_fr

b) Changement d'horaires des transports :

Nous ne connaissons pas les horaires exacts de vos transports (exemple : vols) au moment de la diffusion de notre offre de voyages. Pour vous permettre d'appréhender la durée effective de votre séjour et, sauf autre précision dans le descriptif du voyage, le premier et le dernier jour du voyage sont généralement consacrés au transport.

Pour le transport aérien, nous vous informons que les horaires des vols peuvent varier jusqu'au départ du voyage et ce en fonction des autorisations de trafic données par les autorités compétentes aux compagnies. Pour éviter tout risque de confusion, nous vous communiquons les horaires dès qu'ils sont confirmés par la compagnie aérienne.

Les temps d'escalles sont déterminés par les compagnies aériennes selon leurs plans de vol et ils peuvent être modifiés, sans que cela puisse constituer un motif d'annulation sans frais.

Tout vol peut intervenir à n'importe quelle heure du jour prévu et peut impliquer de se présenter à l'aéroport quelques heures avant le commencement de ce jour et au maximum 3h avant.

c) Changement d'itinéraire, de gare, port et/ou d'aéroport :

Tout transporteur peut être amené à modifier sans préavis non seulement les horaires mais aussi l'itinéraire ainsi que les gares, ports et/ou aéroports de départ et de destination, notamment du fait d'incidents techniques, climatiques ou politiques extérieurs à *NOMADE AVENTURE* ou de grèves extérieures à *NOMADE AVENTURE*. Ces événements peuvent entraîner des retards, des annulations, ou des escalles supplémentaires, changement d'appareils, de parcours. En cas de transport aérien, le voyageur détenant une carte d'embarquement demeure sous la protection et sous l'assistance de la compagnie aérienne.

d) Non réalisation de la prestation de transport :

En cas de non réalisation de la prestation de transport réservée du fait du voyageur, pour tout motif extérieur à *NOMADE AVENTURE*, le billet de transport aller et/ou retour sera annulé par le transporteur. Le voyageur devra alors, pour pouvoir réaliser le déplacement, acheter à ses frais un ou plusieurs titres de transport. Pour les billets de transport aérien, les taxes et redevances d'embarquement des billets non consommés et entièrement payés sont remboursées sur demande (article L 224-66 Code de la consommation)

e) Retard/Annulation des prestations de transport

En cas de retard dans le transport au départ ou au retour du voyage, et/ou dommage ou perte de bagages, refus d'embarquement, et/ou annulation de vol par la compagnie, nous recommandons au voyageur, pour lui permettre de faire valoir ses droits, de conserver tous les documents originaux (billets, cartes d'embarquement ou étiquettes bagage...) et de solliciter du transporteur tout justificatif écrit.

Dans le cas où le(s) voyageur(s) décide(nt) de renoncer au voyage en raison de la survenance des modifications ci-dessus énoncées alors qu'elles n'affectent pas l'un des éléments essentiels du voyage, il(s) lui/leur sera(ont) facturé(s) les frais d'annulation visés à l'article 6 ci-dessus.

9. RÉSERVATIONS PARTICULIÈRES

9.1 Extension de votre circuit

Il vous est le plus souvent possible d'avancer votre date de départ ou de reculer votre date de retour. Nous vous invitons à faire votre demande auprès de votre conseiller pour connaître le montant du supplément lié à cette modification.

9.2 Prê et post acheminements réservés par les voyageurs directement

Pour chaque voyageur qui organise seul ses prestations prê et post acheminement (transport, hôtel...) jusqu'au lieu de commencement du voyage et jusqu'à votre domicile au retour du voyage, compte tenu des contraintes liées au transport (cf. article 8), *NOMADE AVENTURE* vous recommande d'acheter des

prestations (titres de transport et autres...) modifiables et/ou remboursables et de prévoir des temps de transfert, entre aéroports/ports/gares, raisonnables.

En cas de survenance d'un fait imprévisible ou inévitable d'un tiers ou du fait du voyageur, qui modifierait les prestations du voyage souscrit chez *NOMADE AVENTURE* et/ou impliquerait la modification des prestations réservées par le(s) voyageur(s) (non incluses dans votre voyage), *NOMADE AVENTURE* ne saurait être tenu de rembourser les frais induits.

9.3 Prê et post acheminements réservés auprès de NOMADE AVENTURE

Vous pouvez désormais débuter votre voyage à partir de sept grandes villes de province (Bordeaux, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice et Toulouse) moyennant un supplément forfaitaire, unique de 99€ TTC par personne.

Cette offre est valable à destination de tous les pays (hors France et Corse), pour tous les voyages (hors les voyages sur mesure), et quelles que soient les dates de voyage (jusqu'à 15 jours du départ) et sous réserve de disponibilité dans les classes de réservation concernées à la date de la demande. Le service doit impérativement être souscrit au moment de l'inscription au voyage.

Il s'agira soit de vous faire partir de l'un des sept aéroports de province ci-dessus listés directement à destination, soit de vous pré-acheminer sur Paris, où vous prendrez le vol international avec les autres membres du groupe. Le post acheminement se fera dans les mêmes conditions, soit un retour à destination de l'aéroport de départ ou via Paris. Exceptionnellement, il est possible, si le vol international était trop matinal pour que nous vous acheminions le jour même, que nous vous fassions venir sur Paris la veille. Dans ce cas, l'éventuel hébergement nécessaire resterait à votre charge. En cas d'indisponibilité de cette offre au tarif de 99€ TTC par personne, nous vous proposerons le tarif en vigueur.

10. PRIX

10.1 Circuits accompagnés

En cas de différence de prix entre le prix du circuit figurant sur tout support papier et celui indiqué sur notre site internet, nous vous confirmons que le tarif en vigueur et applicable à la date de votre inscription, est le tarif figurant sur notre site internet.

10.2 Voyages sur mesure

Nous vous communiquons une indication de budget avec des prix "à partir de" compte tenu de la spécificité de la formule qui vous permet de personnaliser votre voyage en choisissant vos dates de départ et les prestations (visites, activités, hébergements...), voire même créer votre aventure de A à Z. Le prix total de votre voyage sera indiqué sur votre devis, avec une date limite de validité.

10.3 Pour tous nos voyages

Le prix du voyage est ferme, définitif et en euros. Toutefois, conformément à l'article L 211-12 du Code du tourisme, jusqu'à 20 jours du départ, nous pouvons opérer des ajustements à la hausse ou à la baisse, sans possibilité d'annulation de votre part, pour l'un ou l'autre (ou les deux) raisons suivantes :

- variation du coût des transports, résultant du coût du carburant ou d'autres sources d'énergie et/ou
- du niveau des taxes ou redevances sur les services de voyage compris dans le contrat, imposées par un tiers qui ne participe pas directement à l'exécution du contrat y compris les taxes touristiques, les taxes d'atterrissage ou d'embarquement dans les ports ou aéroports.

10.4 Des frais, redevances ou autres coûts supplémentaires (taxes de séjour, redevances hôtelières (resort fees), frais de stationnement, entrée dans les parcs nationaux ...) peuvent être à régler pendant la réalisation du voyage par le voyageur. Ces frais non compris dans le prix total du voyage vous sont indiqués, le cas échéant, dans l'offre. Nous vous conseillons de vous munir d'un moyen de paiement approprié pour votre voyage.

11. MODALITÉS PARTICULIÈRES

11.1 Taille des groupes

L'effectif maximal de nos voyages est de 15 personnes.

Il peut être dépassé d'un voyageur dans le cas où la dernière personne qui s'inscrit souhaite voyager avec une autre personne. Les prestations ne seront pas modifiées et les conditions de votre voyage resteront identiques.

11.2 Annulation pour nombre insuffisant de participants

Nous pouvons être exceptionnellement contraints d'annuler un voyage si le nombre minimum de participants indiqué n'est pas atteint. Cette décision vous sera communiquée au plus tard :

- 20 jours avant le début du voyage ou du séjour, dans le cas de voyages dont la durée dépasse 6 jours ;
- 7 jours avant le début du voyage ou du séjour, dans le cas de voyages dont la durée est de 2 à 6 jours ;
- 48 heures avant le début du voyage ou du séjour, dans le cas de voyages ne durant pas plus de 2 jours.

Une solution de remplacement avec un ou plusieurs voyages alternatifs, pourra vous être proposée. Dans le cas où les nouvelles propositions de voyages ne vous conviennent pas, vos versements vous seront intégralement restitués, sans autre indemnité. Tous les autres frais, que vous auriez pu engager, restent à votre charge (achat de billets province/Paris, hôtel, matériel nécessaire au voyage, etc.). Toutefois, sous certaines conditions, nous pourrions être amenés à assurer le départ d'un voyage pour lequel le nombre de participants requis n'a pas été atteint.

11.3 Cas particulier des voyages accompagnés par une personnalité

Pour certains voyages, l'accompagnateur (chef d'expédition, intervenant, conférencier...) est nommément désigné dans le descriptif du voyage sur le site internet de *NOMADE AVENTURE* : il s'agit notamment de ceux proposés en partenariat avec la Société des Explorateurs Français et accompagnés par l'un de ses membres, ou de ceux guidés par l'aventurier Evrard Wendenbaum. Sans la présence de cet accompagnateur, ces voyages ne sont généralement pas réalisables, ou ne sauraient, la plupart du temps, conserver le même attrait. Aussi, si par extraordinaire cet accompagnateur était empêché de prendre part au voyage en raison, notamment, de circonstances exceptionnelles et inévitables, nous pourrions : soit soumettre à l'ensemble des participants la proposition d'un accompagnateur de substitution et, s'il est agréé par tous, maintenir le voyage ; soit annuler le voyage, et proposer à chaque inscrit le choix entre, d'une part un voyage de substitution avec ajustement éventuel du prix (complément à acquitter ou remboursement du trop-perçu), d'autre part l'annulation pure et simple de l'inscription avec remboursement immédiat des sommes versées. Cette situation exceptionnelle ne saurait en revanche donner lieu au versement de toute autre indemnité.

12. CESSIION DU CONTRAT

Conformément à l'article R.211-7 du Code du tourisme, vous avez la possibilité de céder votre contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que vous pour effectuer le voyage, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Vous êtes tenu d'informer *NOMADE AVENTURE* de votre décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception et au plus tard sept jours avant le début du voyage.

En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquitter les frais induits par la cession, qui vous seront communiqués par votre conseiller.

13. RESPONSABILITÉ

NOMADE AVENTURE ne pourra être tenu pour responsable des conséquences des événements suivants :

- Perte ou vol des billets de transport par le(s) voyageur(s).
- Défaut de présentation auprès des autorités et/ou transporteurs (compagnies aériennes, etc.) des documents administratifs et/ou sanitaires requis pour entreprendre le voyage et/ou franchir les frontières, conformément aux informations données par *NOMADE AVENTURE*.
- Arrivée après l'horaire prévu à l'enregistrement et/ou à l'embarquement de tout trajet de transport notamment aérien. Aucun remboursement du billet

de transport ne sera dû par *NOMADE AVENTURE* dans cette hypothèse.

■ Événements imprévisibles ou inévitables d'un tiers tels que guerres, troubles politiques, grèves extérieures à *NOMADE AVENTURE*, émeutes étrangères à *NOMADE AVENTURE*, incidents techniques ou administratifs extérieurs à *NOMADE AVENTURE*, encombrement de l'espace aérien, intempéries, retards (y compris dans les services d'expédition du courrier...), pannes, pertes ou vols de bagage ou d'autres effets personnels des voyageurs.

■ Annulation imposée par des circonstances exceptionnelles et inévitables, et/ou pour des raisons liées au maintien de la sécurité des voyageurs, et/ou injonction d'une autorité administrative : dans cette hypothèse, *NOMADE AVENTURE* se réserve le droit de modifier les dates, les horaires ou les itinéraires prévus à l'effet d'assurer la sécurité des voyageurs, sans recours possible de ces derniers.

■ La personne effectuant l'inscription au nom et pour le compte de tous les participants au voyage s'engage à transmettre à chaque voyageur les informations fournies par *NOMADE AVENTURE* concernant le voyage de sorte que *NOMADE AVENTURE* ne puisse être tenu pour responsable de tout défaut ou omission dans la transmission de ces informations.

En cas de mise en jeu de la responsabilité de *NOMADE AVENTURE*, en raison des agissements des prestataires, il sera fait application des limites de dédommagement prévues par les conventions internationales, conformément à l'article L 211-17-IV du Code du tourisme. Sauf en cas de préjudices corporels, la responsabilité financière maximale de *NOMADE AVENTURE* sera égale à trois fois le prix total du voyage.

Enfin, nous vous informons que les photographies qui figurent dans nos divers descriptifs commerciaux (brochures, site internet, etc.) sont simplement illustratives des paysages du ou des pays que vous visiterez.

14. RÉCLAMATIONS

14.1 En cours de voyage

Vous êtes tenu de communiquer à *NOMADE AVENTURE* toute non-conformité constatée lors de l'exécution du voyage en contactant immédiatement notre numéro d'urgence dont les coordonnées figurent sur votre contrat de vente ou les contacts figurant sur votre carnet de voyage. Le défaut de signalement d'une non-conformité sur place pourra avoir une influence sur le montant des éventuels dommages-intérêts ou réduction de prix dus, si le signalement sans retard aurait pu éviter ou diminuer le dommage du voyageur.

14.2 Après votre voyage

Les voyageurs pourront adresser leur éventuelle réclamation par écrit à *NOMADE AVENTURE* - Service Clients, 40, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève 75005 Paris, dans les meilleurs délais au retour du voyage, accompagnée de pièces justificatives. Après avoir saisi notre Service Clients, et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai maximum de 60 jours, vous pouvez saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées sont les suivantes : MTV Médiation Tourisme Voyage - BP 80 303 - 75 823 Paris Cedex 17. Vous trouverez également toutes les modalités de saisine sur le site internet www.mtv.travel

15. INFORMATIONS PERSONNELLES

Les informations que vous nous transmettez sont enregistrées dans un fichier informatisé par *NOMADE AVENTURE*, SAS immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 384 748 315, dont le siège social est situé au 40 rue de la Montagne-Sainte-Geneviève 75005 Paris, en sa qualité de responsable de traitement.

Certaines informations doivent être obligatoirement fournies à *NOMADE AVENTURE* lors de votre inscription et/ou de votre demande de devis ; elles sont signalées de manière visible par un astérisque.

A défaut de les fournir, vos demandes ne pourront malheureusement pas être traitées. Les autres informations demandées sont facultatives. Le traitement de vos données personnelles est nécessaire pour nous permettre de vous proposer les prestations d'un contrat ayant pour objet la réalisation d'un voyage. Les informations personnelles collectées sont utilisées

pour vous permettre d'accéder à toutes les informations concernant des demandes de voyages ou vos voyages, l'exécution de vos demandes (devis, réalisation de prestations de voyage), vous proposer des services ou offres de voyages similaires susceptibles de vous intéresser, réaliser des statistiques, vous inscrire, sur votre demande, à des newsletters et vous communiquer, avec votre accord, des informations relatives à *NOMADE AVENTURE* et ses partenaires (nouveau, services, prospection commerciale et offres personnalisées).

Nous tenons à vous informer qu'afin de permettre l'exécution de votre commande de prestations de voyage, vos données seront communiquées aux sociétés affiliées du Groupe et partenaires de *NOMADE AVENTURE*, fournisseurs des prestations de services réservées (hôteliers, transporteurs...) ou aux prestataires techniques (informatique, hébergement, distribution d'emails, prestataire de paiement en ligne, etc.), lesquels pourront être situés hors de l'Union Européenne. Nos sociétés affiliées et/ou partenaires s'engagent à n'utiliser vos données personnelles que pour exécuter certaines tâches indispensables à la réalisation de votre voyage, dans le strict respect de vos droits en matière de protection des données personnelles et conformément à la législation en vigueur. *NOMADE AVENTURE* s'engage à ne pas transférer ni vendre des données à caractère personnel vous concernant à des tiers non partenaires. Vos données sont conservées le temps de notre relation contractuelle et pour la durée nécessaire pour répondre à une obligation légale ou réglementaire.

Conformément à la loi informatique, fichiers et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition (notamment à l'envoi de communications marketing), de rectification, de limitation et de suppression ainsi qu'un droit à la portabilité sur les données nominatives vous concernant. Vous disposez également d'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données personnelles après votre décès. Ces droits s'exercent par courrier postal à l'adresse suivante : Service Clients, 40 rue de la Montagne-Sainte-Geneviève 75005 Paris.

NOMADE AVENTURE a nommé un Délégué à la Protection des Données dont les coordonnées sont : Service du Délégué à la Protection des Données, 40 rue de la Montagne-Sainte-Geneviève 75005 Paris - dpd@nomade-aventure.com

Vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, si vous considérez que nous ne respectons pas les réglementations applicables en matière de données personnelles.

Pour plus d'informations sur notre manière de collecter et traiter vos données personnelles, veuillez consulter notre politique en matière de confidentialité et de cookies, accessible en bas de la home page de notre site www.nomade-aventure.com/voyages/specialiste/politique-en-matiere-de-confidentialite-et-de-cookies Conformément à l'article L 223-2 du Code de la consommation, vous avez la possibilité de vous inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique.

16. DROITS DU VOYAGEUR

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du Code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union Européenne, applicables aux forfaits, tels que transposés dans le Code du tourisme. *NOMADE AVENTURE* sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.

En outre, comme l'exige la loi, *NOMADE AVENTURE* dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où il deviendrait insolvable.

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le Code du tourisme :

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.

L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.

Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant.

Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.

En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. *NOMADE AVENTURE* a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de Groupama Assurance-Crédit & Caution (RCS Paris 380 810 283), 132 rue des Trois Fontanot, 92000 Nanterre.

Les voyageurs peuvent prendre contact avec cette entité si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de *NOMADE AVENTURE*.

Le texte de transposition de la directive (UE) 2015/2302 en France est accessible sur le site internet de Légifrance, à l'adresse suivante www.legifrance.gouv.fr dans la rubrique "Les codes en vigueur", nom du code "Code du tourisme".

NOMADE AVENTURE

**40, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève
75005 Paris**

Tél. : 01 46 33 71 71

Fax : 01 43 54 76 12

S.A.S. au capital social de 37 666€

RCS Paris 384 748 315

SIRET : 384 748 315 000 49

**ATOUT FRANCE (Registre des Opérateurs
de Voyages et de Séjours)**

79/81, rue de Clichy 75009 Paris.

Immatriculation Atout France N° IM075100013

N° ORIAS 18008296 www.orias.fr

**Assurance Responsabilité Civile et Professionnelle :
MMA n°127 11 3949**

14, boulevard Marie et Alexandre Oyon

72030 Le Mans Cedex 9.

**Garantie financière : Groupama Assurance-Crédit
& Caution (RCS Paris 380 810 283)**

132, rue des Trois Fontanot 92000 Nanterre.

Conditions de vente mises à jour le 4 janvier 2021.